



**PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale
extraordinaire du SEDR-CSQ tenue le 20 mars 2018,
à compter 16 h 30, au Centre Paul-Bouillé, Lévis**

Présences : 138
(Découvreurs : 55)
(Navigateurs : 83)
(Quorum : 75)

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
 2. Nomination de la présidence d'assemblée
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 25 avril 2017
 5. Nomination des scrutatrices et scrutateurs
 6. Modification à l'Entente nationale article 9-5.00
 7. Modifications aux statuts et règlements
-

1. **Mot de bienvenue**

Jocelyn Noël souhaite la bienvenue aux membres présents. Faute de quorum le 27 février 2018, ce qui explique la tenue de cette assemblée générale extraordinaire.

2. **Nomination de la présidence d'assemblée**

« QUE François Caron, assisté de Cynthia Godbout, agisse à titre de président d'assemblée pour cette réunion. »

Proposeur : Jocelyn Noël
Appuyeur : Serge Bilodeau

- Adoptée à majorité -

3. **Adoption de l'ordre du jour**

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : Lucie Desrochers
Appuyeuse : Marie-Claude Harvey

- Adoptée à l'unanimité -

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 25 avril 2017**

« QUE le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 25 avril 2017 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : Colette Bond
Appuyeuse : Catherine Montminy

- Adoptée à l'unanimité -

5. **Nomination des scrutatrices et scrutateurs**

« QUE les personnes suivantes agissent à titre de scrutatrices et de scrutateurs pour la présente assemblée :

- Gilles Bouchard
- Yvon Deschenes
- Marc Labrie
- Maryse Lagueux
- Josiane Mailloux. »

Proposeuse : Sandra Vachon Roseberry
Appuyeuse : Renée Veilleux

- Adoptée à l'unanimité -

6. **Modifications à l'Entente nationale article 9-5.00**

Martin Hogue relate qu'une modification à l'Entente nationale est nécessaire en raison d'une erreur de méthodologie de calcul des taux de suppléance applicables entre 2015 et 2019. Les parties nationales ont conclu un accord en vertu des dispositions prévues à l'article 9-5.00. Concrètement, les montants comportant plus de deux chiffres après la virgule ont été tronqués alors que ceux-ci auraient dû être arrondis. En l'occurrence, il s'agit d'une majoration d'un cent pour quelques taux applicables. Toutefois, comme il s'agit d'une modification de la portée de l'Entente nationale, c'est la raison pour laquelle il faut soumettre ce sujet à la présente assemblée générale. (Annexe I)

« QUE l'assemblée générale autorise la signature de l'entente qui vise à modifier les taux de suppléance prévus au présent document, entente dont l'objet est *Modifications apportées au paragraphe A) de la clause 6-7.03 de l'Entente E1 2015-2020.* »

Proposeur : Pierre-Yves Grenier
Appuyeur : Gary Linch

- Adoptée à l'unanimité -

(Découvreurs : 50 pour, 0 contre, 1 abstention)
(Navigateurs : 82 pour, 0 contre, 0 abstention)

7. **Modifications aux statuts et règlements**

Le comité des statuts et règlements ainsi que Jocelyn Noël présentent le contexte général ayant conduit à ces importantes modifications aux statuts et règlements. Ils précisent notamment la volonté d'intégrer divers règlements et politiques qui existaient. Ils relatent

également la chronologie des travaux entrepris au courant de l'année 2016-2017. Tour à tour, les membres dudit comité présentent les sections de la dernière version du document. Toutes les modifications ainsi que les ajouts du comité exécutif, du conseil d'administration et du conseil des déléguées et délégués se retrouvent dans une même colonne. Une lecture des divers changements apportés amène quelques nouvelles modifications au cours de la présente réunion. Dans certains cas, des votes s'avèrent nécessaires sur des propositions d'amendements. Toutes les modifications se retrouvent ci-dessous. (Annexe II)

« À l'article 2.07.04 e), substituer le texte par « doit l'annoncer à ses pairs et s'assurer de l'aval de ces derniers pour conserver son poste. » »

Proposeuse : Marie-Claude Harvey
Appuyeuse : Maryse Lagueux

- Rejetée à majorité -

« À l'article 2.07.04 e), substituer le texte par « ...entame un stage en administration scolaire » elle doit démissionner de ses fonctions. »

Proposeuse : Natacha Bouchard
Appuyeur : Michel Lemieux

- Rejetée à majorité -

« À l'article 2.07.04 e), ajouter le texte après fonctions « et reprendre le processus électoral en respectant le point d). »

Proposeuse : Marie-Josée Pouliot
Appuyeuse : Marie-Line Néron

- Adoptée à majorité -

« À l'article 4.01 a), il est proposé le « Retour à l'ancien tableau ».

Proposeuse : Lucie Duguay
Appuyeuse : Manon Castonguay

- Proposition retirée -

« À l'article 4.01 a) i), enlever ETP (équivalent à temps plein) ».

Proposeur : Jean Drouin
Appuyeuse : Manon Castonguay

- Adoptée à majorité -

« À l'article 4.01 a) i), ajouter la précision « l'enseignant qui est dans plusieurs établissements est dénombré dans celui où il a la tâche la plus élevée » ».

Proposeur : Jean Drouin
Appuyeur : Serge Bilodeau

- Adoptée à majorité -

« À l'article 4.01 b), iii) ajouter « Cependant, s'il n'y a aucun délégué dans un établissement, un enseignant d'un autre établissement de la même école pourrait agir à titre de délégué » ».

Proposeuse : Colette Bond
Appuyeuse : Marie-Claude Harvey

- Adoptée à l'unanimité -

« À l'article 4.02 a), substituer « Leur mandat est pour l'année scolaire en cours », par « leur mandat se poursuit jusqu'au prochain vote » ».

Proposeuse : Lucie Duguay
Appuyeuse : Annie Lambert

- Adoptée à majorité -

« À l'article 5.01.6 d), biffer « Faire valoir » ».

Proposeuse : Natacha Bouchard
Appuyeuse : Colette Bond

- Rejetée à majorité -

« À l'article 5.03.4.6 e), substituer « à son domicile, par la poste » par « par courrier électronique » ».

Proposeur : Guy Lapointe
Appuyeur : Bruno Martel

- Rejetée à majorité -

« À l'article 5.03.4.6, il est proposé de « revenir à l'ancienne méthodologie de scrutin » ».

Proposeur : Benoît-Claude Smith
Appuyeur : David Smith

- Rejetée à majorité -

« À l'article 5.03.4.6 e), ajouter « Toutefois, si le membre a accepté de transmettre son adresse de courriel électronique à cette seule fin, celui-ci recevra son identifiant et son mot de passe par ce moyen » ».

Proposeuse : Dominique Jacques
Appuyeuse : Natacha Bouchard

- Rejetée à majorité -

« À l'article 5.03.4.10 b), ajouter, « En cours de processus, il doit informer ces candidats des différentes démarches » ».

Proposeuse : Lucie Duguay
Appuyeur : Valois Chalifour

- Adoptée à majorité -

À l'issue des diverses propositions d'amendements et d'ajouts, les membres sont invités à se prononcer sur les trois propositions principales suivantes.

« QUE l'assemblée générale adopte les modifications aux statuts et règlements du SEDR-CSQ. »

Proposeur : Pierre-Yves Grenier
Appuyeuse : Lucie Desrochers

- Adoptée à majorité -

« QUE l'assemblée générale autorise l'entrée en vigueur des modifications aux statuts et règlements du SEDR-CSQ à compter du 1^{er} juillet 2018, à l'exception de la définition de membre et du chapitre balisant les élections. »

Proposeuse : Renée Veilleux
Appuyeuse : Lucie Gagnon

-Adoptée à l'unanimité-

« QUE le comité des statuts et règlements soit mandaté pour voir à la concordance des textes des statuts du SEDR-CSQ. Les corrections de pure concordance et les corrections de nature linguistique seront effectuées sans que le libellé ne soit soumis à l'assemblée générale si le comité des statuts et règlements et le conseil d'administration adoptent ces corrections. »

Proposeuse: Ruth Betty
Appuyeuse : Annie Lambert

- Adoptée à l'unanimité -

Levée de l'assemblée à 21 h.

JOCELYN NOËL,
président

Martin Hogue,
secrétaire-trésorier